



**ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
900 rue des fontaines 38510 CREYS-MEPIEU**

L'Adjoint au Maire de la commune de CREYS MEPIEU,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu l'intérêt général

Considérant la demande en date du 23/07/2026, par laquelle la **Régie des eaux des Balcons du Dauphiné** sis 480 rue Philippe Tassier, demande l'autorisation pour effectuer des travaux pour : « **Branchement eau potable et eau usées** » au 900 rue des fontaines, Faverges, commune de Creys-Mepieu.

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

A R R E T E

Article 1^{er}

La circulation sera temporairement réglementée à hauteur du 900 rue des fontaines, dans les conditions définies ci-après. Cette réglementation sera applicable **à compter du 31/08/2026, pour une durée de 60 jours calendaires.**

Article 2

Pendant cette période, la circulation se fera sur une seule voie, par alternat de façon manuelle.

La limitation de vitesse des véhicules est fixée à 30 km/h.

Les stationnements et dépassement sont interdits aux abords du chantier.

Article 3

La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

L'Adjoint au Maire, l'entreprise chargée des travaux, le service technique,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à CREYS MEPIEU, le 30/07/2026
DIFFUSIONS

Pour le Maire, par délégation,
à l'Adjoint Jean-Claude GENGLER

- Gendarmerie Morestel
- SYCLUM
- Transports Région Auvergne-Rhône-Alpes

